

MISE A JOUR DU 03/05/2018

Version 1.5.4



Tél : 01 72 98 98 56 Télécopie : 01 72 98 98 59 25 rue de l'Abbé Groult 75015 Paris assistance@systerial.com

Table des matières

Améliorations apportées	_4
Nouvelles options pour le paramétrage des modèles de rapport des études patrimoniales	4
Mise à jour des modèles de rapport fournis par défaut pour les études patrimoniales	4
Restitution dans le rapport des calculs de succession dans certains cas de communauté universelle	6
Contrôles de cohérence sur certaines saisies	6
Dates de naissance	6
Valeurs fiscales des contrats d'assurance vie	6
Mise à jour d'ImmoPro	_7
Mise en œuvre définitive de la réforme fiscale Macron	_7
Contrôle des pourcentages de détention dans les SCI	9
Modifications diverses	11
Modifications diverses Impôt sur la fortune immobilière (IFI)	_ 11 _11
Modifications diverses Impôt sur la fortune immobilière (IFI) Déduction des emprunts au titre de la résidence principale	_ 11 _ 11 _11
Modifications diverses	. 11 _ 11 _11
Modifications diverses Impôt sur la fortune immobilière (IFI) Déduction des emprunts au titre de la résidence principale Quote-part imposable des FCPI/FIP/Holdings ISF et des souscriptions au capital de PME Déductibilité de l'IFI théorique	_ 11 _ 11 _11 _11
Modifications diverses Impôt sur la fortune immobilière (IFI) Déduction des emprunts au titre de la résidence principale Quote-part imposable des FCPI/FIP/Holdings ISF et des souscriptions au capital de PME Déductibilité de l'IFI théorique Simulateur d'assurance-vie	. 11 _11 _11 _11
Modifications diverses Impôt sur la fortune immobilière (IFI) Déduction des emprunts au titre de la résidence principale Quote-part imposable des FCPI/FIP/Holdings ISF et des souscriptions au capital de PME Déductibilité de l'IFI théorique Simulateur d'assurance-vie Avant de commencer	. 11 -11 -11 -11 -11 -11 -13
Modifications diverses Impôt sur la fortune immobilière (IFI) Déduction des emprunts au titre de la résidence principale Quote-part imposable des FCPI/FIP/Holdings ISF et des souscriptions au capital de PME Déductibilité de l'IFI théorique Simulateur d'assurance-vie Avant de commencer Page de garde des rapports de simulation	. 11 _ 11 _11 _11 _11 _11 _ 13 _13
Modifications diverses Impôt sur la fortune immobilière (IFI) Déduction des emprunts au titre de la résidence principale Quote-part imposable des FCPI/FIP/Holdings ISF et des souscriptions au capital de PME Déductibilité de l'IFI théorique Simulateur d'assurance-vie Page de garde des rapports de simulation Création d'une simulation « Assurance-vie » :	. 11 -11 -11 -11 -11 -11 -13 -13 -13 -14
Modifications diverses Impôt sur la fortune immobilière (IFI) Déduction des emprunts au titre de la résidence principale Quote-part imposable des FCPI/FIP/Holdings ISF et des souscriptions au capital de PME Déductibilité de l'IFI théorique Simulateur d'assurance-vie Page de garde des rapports de simulation Création d'une simulation « Assurance-vie » :	. 11 _11 _11 _11 _11 _11 _13 _13 _13 _14 _15

Aide	16
Saisir une simulation	17
Ecran « Informations »	17
Ecran « Projet »	18
Ecran « Résultats » et « Résultats détaillés »	19
Ecran « Rapport »	20
Simulateurs en ligne de l'espace conseillers	21
Mise à jour de la bibliothèque rédactionnelle	22
Suivi patrimonial	23

Améliorations apportées

Nouvelles options pour le paramétrage des modèles de rapport des études patrimoniales

Fonctionnalité réservée à l'administrateur

Vous aviez auparavant la possibilité de définir le contenu d'un modèle de rapport en indiquant, pour chacun des éléments possibles, si vous souhaitiez :

- ne jamais l'inclure : sélecteur à « Jamais »
- toujours l'inclure : sélecteur à « Toujours »
- laisser le conseiller-utilisateur libre de le sélectionner au cas par cas : sélecteur à « Au choix du conseiller »

Dans le cas « Au choix du conseiller », l'élément était présenté à l'utilisateur en étant décoché par défaut, sans que l'administrateur ne puisse agir sur ce choix par défaut.

Afin de vous permettre de mieux définir le contenu par défaut d'un modèle de rapport et de gagner ainsi du temps dans la production des études, nous avons divisé « Au choix du conseiller » en « Au choix du conseiller (oui par défaut) » et « Au choix du conseiller (non par défaut) » ce qui vous permet maintenant de choisir entre :

- Jamais : l'élément n'est pas présenté dans la structure de rapport proposée à l'utilisateur
- Au choix du conseiller (non par défaut) : l'élément est présenté dans la structure du rapport proposée à l'utilisateur mais n'est pas coché ; il ne sera donc pas intégré dans le rapport généré sauf à ce que l'utilisateur décide de le sélectionner.
- Au choix du conseiller (oui par défaut) : l'élément est présenté dans la structure du rapport proposée à l'utilisateur et il est coché par défaut ; il sera donc intégré dans le rapport généré sauf à ce que l'utilisateur décide de le désélectionner.
- Toujours : l'élément est présenté dans la structure du rapport proposée à l'utilisateur et il est coché sans que l'utilisateur ne puisse le désélectionner. Il sera donc obligatoirement intégré dans le rapport généré.

Mise à jour des modèles de rapport fournis par défaut pour les études patrimoniales

Profitant de la nouvelle option présentée ci-dessus, nous avons mis à jour les modèles de rapport fournis par défaut lors de l'installation de SYSTERIAL. A la mise à jour de votre version de SYSTERIAL, il vous sera demandé si vous souhaitez les ajouter :



Si vous choisissez « oui », ceux-ci seront accessibles depuis le sélecteur de l'écran de génération des études avec la mention « (nouveau) ». Vos anciens modèles seront préservés.

۴ لې	Capport S
odèle de rapport Standard Standard Audit Fiscal Audit Fiscal (nouveau) élection des élér veau : 1 2 Audit Successoral	Objectif exprimé par le client Enjeu identifié par le Système Expert Solution proposée par le Système Expert Sélectionner toutes les propositions du Système Expert
Prévoyance Prévoyance (nouveau)	Inclure
Standard (nouveau)	
Situation familiaie	<u> </u>
Presentation du couple : ages, mode de vie, regime	
Regime matrimonial ou de PACS - Renvoi a l'annexe pour plus d	Informations V
Dispositions prises entre epoux/pacses/concubins	
Professions et statuts	
Patrimoine (actifs et passifs en tableau)	
Aerte concernant la presomption communaute et solution po:	sible
Conclusion de la presentation du patrimoine	
Graphique de répartition du patrimoine par nature d'actifs	
Graphique de repartition du patrimoine au sein du couple	
Beneficiaires des contrats d'assurance vie	
Donations et legs consentis	
Commentaires sur certains actifs	
Situation budgétaire et fiscale	
Revenus	
Charges	
Capacité d'emprunt	
Impôt sur le revenu	
Présentation des éléments clefs	
Commentaires	
2- 🗁 IFI	

Pour mémoire, vous pouvez gérer, en mode administrateur, tous les modèles de rapport (ajout, suppression ou modification d'un modèle) en allant dans Administration\Rapport\Structure.

Restitution dans le rapport des calculs de succession dans certains cas de communauté universelle

Dans le cas d'une communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant, aucune succession n'est ouverte au 1^{er} décès en l'absence de donations rapportables. Pour autant, lorsqu'il existe des contrats d'assurance vie se dénouant au 1^{er} décès pour lesquels des primes ont été versées après les 70 ans de l'assuré et relèvent de l'article 757B du CGI, des droits de succession peuvent être dus au titre de ces primes.

Si les calculs étaient bien effectués dans cette situation par SYSTERIAL (et bien restitués dans l'interface), leur restitution dans le rapport était incomplète. Nous avons donc modifié les briques rédactionnelles concernées du rapport pour traiter de manière plus adaptée le cas de primes d'assurance vie taxables aux droits de succession en l'absence d'ouverture civile de succession, ce qui nous a amené à inclure de nouvelles variables.

Pour que cette amélioration soit effective, l'administrateur devra accepter les modifications des briques concernées lors de la mise à jour de la bibliothèque rédactionnelle ou reporter les modifications nécessaires dans ses propres briques si celles-ci ont fait l'objet d'une personnalisation propre à votre entreprise.

Contrôles de cohérence sur certaines saisies

Dates de naissance

Afin de limiter les erreurs de saisie des dates de naissance, qui peuvent entraîner des calculs ou des recommandations erronées, différentes vérifications sont désormais réalisées. Nous avons fait le choix de vous alerter mais de ne pas bloquer l'utilisation afin que vous puissiez traiter les situations atypiques.

Les principaux contrôles déclenchant une alerte sont les suivants :

- Age d'une personne quelconque (client, conjoint, descendants, ascendants, bénéficiaires...) supérieur à 120 ans
- Client âgé de moins de 18 ans
- Ecart d'âge entre parent et enfant ou entre grand-parent et parent inférieur à 18 ans
- Ecart d'âge entre enfants ou entre frères et sœurs supérieur à 30 ans

Valeurs fiscales des contrats d'assurance vie

Dans le cas où la valeur taxable d'une assurance vie au titre du 990I et les primes versées taxables au titre du 757B seraient toutes deux nulles, un message vous alerte afin d'éviter un oubli de saisie.

Mise à jour d'ImmoPro

Mise en œuvre définitive de la réforme fiscale Macron

Nous avions implémenté à l'automne dernier, dans ImmoPro (module de calcul et de recommandations en matière d'optimisation de l'acquisition de l'immobilier professionnel du chef d'entreprise), le projet de réforme fiscale (instauration du PFU, modification du taux d'imposition à l'impôt sur les sociétés...) sous forme de paramètres.

Ce projet étant devenu définitif, nous avons supprimé le choix, dans l'onglet « Paramètres », de prendre en compte ou pas ces nouvelles dispositions. En revanche, nous avons conservé, sous forme de paramètres fiscaux, certains taux d'imposition de manière à vous permettre de réaliser des simulations d'alourdissement ou d'allègement de la fiscalité future.

Paramètres	\backslash
Option concernant les frais d'acquisition	Charges
Durée d'amortissement	25 ans
Frais de comptabilité HT SCI IR	600€
SCI IS	1 200 €
Frais de création de la SCI (HT)	500 €
Cession au terme de la simulation	🔍 Oui 🔹 Non
Paramétres fiscaux	
Taux d'imposition des plus-valu	ies immobilières 19,00 %
Taux des prélèvements sociaux	17,20 %
Prélèvement forfaitaire unique	sur les revenus du capital 30,00 %
Taux d'IS à partir de 2022	25,00 %
Sensibilité aux hypothèses utilisées dans	s le rapport généré
Sensibilité par rapport au scéna	ario central de revalorisation du loyer
A la hausse 📃 1 % 🗘	A la baisse 🛛 -1 % 💲
Sensibilité par rapport au scéna	ario central de revalorisation de la valeur de l'immeuble
A la hausse 🔢 1 % 🗘	A la baisse 🛛 -1 % 🗘

Par ailleurs, nous avons apporté les modifications suivantes concernant l'imposition sur la fortune :

- Remplacement du terme ISF ou ISF/IFI partout dans l'interface et dans le rapport par « IFI »
- Création de deux nouvelles variables pour chaque associé afin de gérer au mieux l'imposition à l'IFI : « Cette participation est un bien professionnel au sens de l'IFI » et « Déductibilité totale des apports en compte courant d'associé »

Associé	×
Nom	Pierre-Louis Merle
Pourcentage de détention dans la société d'exploitation	45 %
Cette participation est un bien professionnel au sens de l'IFI	
TMI IR 45,0 % TMI IFI	1,0 %
Déductibilité totale des apports en compte courant pour l'IF	
<u>SCI IR</u>	
Pourcentage de détention dans la SCI IR	30 %
Quote-part dans l'apport en comptes courants d'associés	40 %
<u>SCI IS</u>	
Pourcentage de détention dans la SCI IS	50 %
Quote-part dans l'apport en comptes courants d'associés	50 %
SCI avec parts démembrées	
Pourcentage de détention la SCI avec parts démembrées	50 %
Quote-part dans l'apport en comptes courants d'associés	50 %
Démembrement direct	
Quote-part dans la nue-propriété	50 %
Apport personnel	0€
Emprunt bancaire	0€
Durée de l'emprunt	180 mois
Taux de l'emprunt (ADI comprise)	1,20 %
Annuler 🗙 Valider 🗸	

 « Cette participation est un bien professionnel au sens de l'IFI » (initialisée par défaut à « vrai ») : en cochant la case correspondante, vous signifiez que la participation de l'associé dans la société d'exploitation remplit les critères édictés à l'article 975 du CGI, cet article reprenant très largement les règles antérieurement applicables en matière de biens professionnels exonérés d'ISF. Cette variable est utilisée pour déterminer la valeur imposable à l'IFI des parts de SCI dont l'immobilier est affecté à l'activité opérationnelle de la société d'exploitation. Dans cette situation, la participation d'un associé dans la SCI est en effet exonérée dans la limite de la participation de cet associé dans la société d'exploitation.

v v béductibilité totale des apports en compte courant d'associés » (initialisée par défaut à « faux ») : la clause dite « anti-abus » codifiée à l'article 973-II du CGI écarte la déductibilité, dans le calcul de la valeur imposable des parts de SCI, pour chaque associé, de la quotité de ce compte courant excédant sa participation dans la SCI. Cette clause antiabus ne trouve pas à s'appliquer si le contribuable peut justifier qu'il n'a pas été consenti dans un objectif principalement fiscal. En l'absence de précisions administratives et de jurisprudence sur ce point pour l'instant, il nous semble prudent de considérer que la déductibilité des apports en compte courant d'associés n'est pas totale. Nous vous laissons cependant la possibilité, associé par associé, d'indiquer si vous souhaitez écarter l'application de la clause anti-abus compte tenu de votre appréciation de la situation de l'associé concerné.

Dans le cas où plusieurs membres d'un même foyer fiscal seraient associés d'une SCI réalisant l'acquisition immobilière, nous vous recommandons de globaliser ces associés en n'en saisissant qu'un seul (par exemple « M. et Mme Merle » ou « Foyer Merle ») afin que les calculs d'IFI soient parfaitement exacts (la limite de déductibilité des comptes courants d'associé étant appréciée en agrégeant les participations de tous les membres du foyer fiscal dans la SCI).

 La présentation dans le rapport des modalités d'imposition à l'IFI a été aménagée pour prendre en compte notre compréhension actuelle des règles d'imposition.
 Lors de la mise à jour de SYSTERIAL, il sera donc proposé à l'administrateur de mettre à jour les briques rédactionnelles concernées. Nous vous invitons vivement à accepter les modifications apportées ou, dans le cas où vous auriez personnalisé les briques en cause, à reporter dans votre version des briques nos modifications.

Contrôle des pourcentages de détention dans les SCI

Une vérification de la somme des pourcentages de détention (et de participation au financement par compte courant d'associés) de tous les associés est désormais effectuée lors de la saisie.

La somme des pourcentages de détention dans la société d'exploitation peut en revanche être au total inférieure à 100% afin de prendre en compte l'existence d'associés minoritaires qui ne seraient pas partie prenante à l'acquisition immobilière.

Modifications diverses

Impôt sur la fortune immobilière (IFI)

Déduction des emprunts au titre de la résidence principale

L'administration fiscale ayant pris position récemment (notice de la déclaration IFI 2018 et dossier de presse relatif au lancement de la campagne fiscale 2018) pour une limitation de la déduction des emprunts relatifs à la résidence principale à 70% de leur valeur compte tenu de l'abattement de 30% dont bénéficie l'actif, nous avons apporté les modifications suivantes :

- La catégorie des « Emprunts biens immobiliers d'usage » a été subdivisée en deux : « Emprunts résidence principale » et « Emprunts autres biens immobiliers d'usage »
- Une variable concernant la quote-part déductible à l'IFI a été ajoutée. Elle est initialisée par défaut lors de la création d'un passif à 70% pour la catégorie « Emprunts résidence principale » et à 100% pour la catégorie « Emprunts autres biens immobiliers d'usage »

Point d'attention : lors de l'ouverture d'un dossier saisi antérieurement, les emprunts éventuels sur biens immobiliers d'usage seront automatiquement positionnés dans la catégorie « Emprunts sur autres biens immobiliers d'usage ». S'il s'agit en réalité d'un emprunt sur la résidence principale, vous devrez modifier la catégorie du passif.

Quote-part imposable des FCPI/FIP/Holdings ISF et des souscriptions au capital de PME

Les souscriptions au capital de certaines PME étaient antérieurement exonérées d'ISF. Certaines de ces PME pouvant avoir à leur actif des biens immobiliers non affectés à leur exploitation et donc imposables à l'IFI, nous avons ajouté une variable de quote-part imposable à l'IFI, qui est initialisée par défaut à 0%.

S'agissant des FCPI/FIP et holdings ISF souscrits antérieurement, une quote-part de leur actif pouvait être imposable à l'ISF. Dans la mesure où la quote-part imposable à l'IFI sera différente (généralement 0%) de la quote-part imposable à l'ISF et pour vous permettre de réaliser à la fois le calcul de l'ISF 2017 et de l'IFI 2018, nous avons ajouté une variable « quote-part déductible IFI » et conservé la variable « Quote-part imposable à l'ISF ».

Déductibilité de l'IFI théorique

Nous avions considéré, à la lecture de la loi de finances pour 2018 que l'IFI théorique n'était pas déductible de l'assiette taxable.

L'administration fiscale ayant en définitive admis de maintenir cette déduction, le calcul de l'assiette taxable à l'IFI a été modifié en conséquence, tant dans SYSTERIAL que dans le simulateur web disponible dans l'espace conseiller.

Simulateur d'assurance-vie

Un nouveau module de simulation fait son apparition dans SYSTERIAL : le simulateur d'assurance-vie. Il ouvre la voie à l'intégration prochaine d'autres outils de simulation.

Les utilisateurs de notre simulateur web d'assurance vie au sein de l'espace conseillers ne seront pas dépaysés puisque le module déployé dans SYSTERIAL en est une déclinaison. Ils pourront néanmoins bénéficier d'éditions de rapports nettement plus élaborées et valorisantes auprès des clients.

L'intégration dans SYSTERIAL a été effectuée selon les mêmes principes ergonomiques et fonctionnels que le module ImmoPro que vous avez pu découvrir à l'automne dernier.

Avant de commencer

Page de garde des rapports de simulation

Un modèle de page de garde, qui sera commun à tous les outils de simulation intégrés dans SYSTERIAL, vous est livré avec cette nouvelle version. Votre charte graphique lui sera appliquée automatiquement lors de l'installation. Il est donc prêt à l'emploi, seul votre logo devant y être inséré. Mais vous pouvez le personnaliser pour qu'il corresponde à votre modèle habituel. Pour cela, ouvrez l'écran d'édition de la charte graphique (Menu Administration\Rapport\Charte) et sélectionnez la page de garde spécifique aux outils de simulation dans le sélecteur :



Cliquez sur « modifier ». La page de garde s'ouvrira dans l'éditeur habituel. Une fois vos modifications terminées, enregistrez-les et fermer le document.

Création d'une simulation « Assurance-vie » :

Pour cela, rien de plus simple :

- sur la page d'accueil de SYSTERIAL, il vous suffit de créer un « nouveau dossier » ;
- ensuite, vous choisissez si cette étude s'adresse à un nouveau client ou un client existant ;
- puis, vous sélectionnez « Simulation assurance-vie » dans le type de dossier, et donnez un nom à votre dospier :

Sy Nouveau dossier	×
	Nouveau dossier 🥠
Créer un dossier pour 🌘 un nouveau	client 💿 un client existant 🛛 Filtrer les clients TEST 👘
	Le filtrage s'effectue sur n'importe quelle séquence de lettres incluse dans le nom des clients
^	Libellé
ARTAUD - TEST Gilles - 13/09/1968	
TEST Test - 01/01/1960	
test - REF	
test copie	
assvie	
Sélectionner un dossier dans la liste ci-dessus	si vous souhaitez le dupliquer
Type de dessier Simulation assurance	
sindlation assurance	
Nom du dossier à créer Nom de l'étude ou d	e la simulation
	Créer 🕻 Annuler 🗙

- Il vous suffit ensuite de cliquer sur le bouton « créer » :
 - S'il s'agit d'un client déjà existant, vous accédez directement au simulateur d'assurance-vie.
 - S'il s'agit d'un nouveau client, vous accédez alors à « la fiche client » au sein de laquelle vous renseignez l'identité de votre client, sa profession, ses coordonnées,etc... En validant, vous entrez dans le nouveau module assurance-vie.

NB : les simulations d'assurance-vie sont identifiées dans les écrans par l'icone :

Fil d'Ariane

Le « fil d'Ariane » (Informations, Projet, Résultats, Résultats détaillés, Rapport) vous permet de naviguer facilement entre les différentes étapes de votre simulation.

L'étape en cours est matérialisée par une surbrillance orange :

Assurance-Vie Assurance-vie	
Informations Projet Résultats Résultats détaillé	s Rapport 🛃 🛃 🗘 🗘
Vos informations personnelles	
Date de naissance	01/01/1960
Situation de famille	Célibataire
Régime matrimonial	
Primes déjà versées en assurance-vie avant le 27/09/2017	0 €
Primes déjà versées en assurance-vie depuis le 27/09/201	7 0€
Situation fiscale : ● Simplifiée ● Détaillée	
Taux marginal d'imposition (TMI)	0%
Situation fiscale détaillée (pour un calcul plus préci	s) Situation Fiscale
Votre objectif	
Vous souhaitez Vous constituer ou	valoriser un capital
Vous souhaitez calculer Le capital au terme	•

Paramètres

Le bouton « paramètres », représenté par une roue dentée, vous permet de définir un certain nombre d'éléments pour les calculs réalisés par le logiciel et notamment :

- Les frais sur versements
- Les frais de gestion
- Les taux de rentabilité des supports financiers

1

<u>Aide</u>

Pour certains champs de saisis, vous pouvez faire apparaître une bulle d'aide :

Célibataire	01/01/1300 [iii]	
avant le 27/09/2017	0 €	
depuis le 27/09/2017	0€	Indiquez ici le montant des primes versées avant le 27/09/2017 par l'assuré
Vétaillée		sur l'ensemble des contrats d'assurance vie et de capitalisation qu'il a souscrits, nettes des éventuels retraits en capital.
'MI)	0% 🔫	
ir un calcul plus prácis)	Situation Fiscale	

L'affichage de l'aide est activable/désactivable via l'écran de « Paramètres » :

Sy Assurance-Vie			
Assurance-vie			
Informations Projet Résultats	Résultats détaillé	s Rapport	₽₽₹₿
Parametres <u>Frais</u>			Aide activée
Frais sur versement initial	0,0 %	Frais de gestion annuels des supports €	0,8 %
Frais sur versements périodiques	0,0 %	Frais de gestion annuels des supports UC	0,8 %
Hypothèses de rentabilité			
Support en euros			
Taux brut	2,3 %	Taux appliqué en cours d'année brut	1,3 %
Taux net	1,5 %	Taux appliqué en cours d'année net	0,5 %
Support en UC			
Taux brut	5,0 %		
Taux net	4,2 %		
Versements			
Versement initial minimun	0,0 €	Versement mensuel minimun	0,0 €
		Versement annuel minimun	0,0 €

Saisir une simulation

Ecran « Informations »

Dans un premier temps, il vous est demandé de saisir les données de votre client.

Si une étude de référence est définie pour le client pour lequel vous créez la simulation, tous les champs pour lesquels les informations existent dans le dossier de référence seront pré-remplis automatiquement : date de naissance, situation de famille, régime matrimonial, primes déjà versées en assurance vie avant et après le 27/09/2017, situation fiscale détaillée au titre de l'impôt sur le revenu...

Assurance-Vie Assurance-Vie Informations Projet Résultats Résultats détaillé Informations	s Rapport
Vos informations personnelles	
Date de naissance Situation de famille Régime matrimonial Primes déjà versées en assurance-vie avant le 27/09/2017 Primes déjà versées en assurance-vie depuis le 27/09/201 Situation fiscale : Osimplifiée Obétaillée Taux marginal d'imposition (TMI) Situation fiscale détaillée (pour un calcul plus préci	01/01/1960 m³ Célibataire ▼ 0 € 7 0 € 0 € 0 € 5) Situation Fiscale
Votre objectif Vous souhaitez Vous constituer ou Vous souhaitez calculer Le capital au terme	valoriser un capital

Ecran « Projet »

Ensuite, vous devez saisir les données de votre projet :

Assurance	-vie	
Informations Projet	Résultats Résultats détaillés Rapport	
Date de souscription	05/2018	
Durée Versement initial	20 ans 1000 € Origine des fonds	
Versement périodique De	100 € Mensuel ● Annuel 05/2018 jusqu'à 04/2028	
Capital souhaité au terme	0€	
Retraits réguliers souhaités Dans	0 O Mensuel O Annuel 0 ans pendant 0 ans	
De	_/ jusqu'à/	
Allocation d'actifs € 100 %	UC 0 %	

Les champs saisissables dépendent à la fois de la situation familiale du client et des objectifs sélectionnés dans l'écran précédent.

Ecran « Résultats » et « Résultats détaillés »

Le logiciel restitue les calculs de façon synthétique à l'écran « Résultats » :



Et de façon plus détaillée à l'écran « Résultats détaillés » :

	ations 🔪	Projet 💙	Résultats	Résultats	détaillés	Rapport				Q
sultats	détaillés Verse	nents		G	ains				Retraits	
nnée	Bruts	Nets	€ Bruts	€PB	€ total nets de PS	UC	Bruts	Option fiscale	IR	
2018	10 800 €	10 800 €	21 €	0 €	17 €	116 €	0 €	Neutre	0 €	
2019	1 200 €	1 200 €	35 €	42 €	63 €	197 €	0 €	Neutre	0 €	
2020	1 200 €	1 200 €	39 €	69 €	89 €	226 €	0 €	Neutre	0 €	
2021	1 200 €	1 200 €	43 €	77 €	99 €	255 €	0 €	Neutre	0 €	
2022	1 200 €	1 200 €	47 €	85 €	109 €	286 €	0 €	Neutre	0 €	
2023	1 200 €	1 200 €	51 €	94 €	120 €	318 €	0 €	Neutre	0 €	
2024	1 200 €	1 200 €	55 €	102 €	130 €	352 €	0 €	Neutre	0 €	
2025	1 200 €	1 200 €	60 €	110 €	141 €	387 €	0 €	Neutre	0 €	
2026	1 200 €	1 200 €	64 €	119 €	151 €	423 €	0 €	Neutre	0 €	
2027	1 200 €	1 200 €	68 €	128 €	162 €	461 €	0 €	Neutre	0 €	
2028	1 200 €	1 200 €	73 €	137 €	173 €	501 €	0 €	Neutre	0 €	
2029	1 200 €	1 200 €	77 €	145 €	184 €	542 €	0 €	Neutre	0 €	
	•									
⁷ U : désig aux applic excède p iminué du	ne le prélèvem able est de 7,5 as 150 000 € a total des prim A noter que l'	ent forfaitaire % lorsque le mo u 31/12 de l'anr es versées avan abattement de	unique sur les g intant total des iée précédant l int le 27/09/201 4 600€ (ou 9 20	gains d'assurar primes versé e rachat; il es 7 d'une part e	nce vie. Il est de es par l'assuré su t sinon de 7,5% po et le total des prir	12,8% dans les r l'ensemble de our une quotite nes versées ap	huit première s contrats d'a é égale au rap près le 27/09/	es années du contra assurance vie et de oport entre un mon /2017 d'autre part e	t. Au-delà de capitalisation ant de 150 00 et de 12,8% po	3a 0€ ur

Sur cet écran, les différentes notions utilisées dans le tableau sont définies dans des bulles d'informations qui s'affichent au survol de la colonne concernée.

Ecran « Rapport »

A la dernière étape, vous trouverez à la fois les précautions recommandées, les optimisations à étudier, et le bouton pour générer un rapport de simulation :

Sy A:	ssurance-Vie
A	Assurance-vie
In	formations 🔪 Projet 🔪 Résultats 🖉 Résultats détaillés 🔪 Rapport 🔷 🛃 🛃 🗱
Rap	port
	Précautions recommandées
	Pour conserver toute liberté de rachat du contrat et de modification de la désignation bénéficiaire, le souscripteur ne doit pas consentir à ce qu'un des bénéficiaires désignés accepte le bénéfice du contrat.
	Optimisations à étudier
	Le démembrement de la clause bénéficiaire, le conjoint recevant l'usufruit et les enfants la nue propriété, peut permettre d'optimiser les droits de succession malgré la réforme intervenue en juillet 2011. Une étude approfondie en fonction de la situation patrimoniale globale est nécessaire pour en établir l'opportunité.
	Choix du modèle Rapport synthétique Génerer

Vous disposez de trois modèles de rapport :

- Rapport synthétique
- Rapport détaillé
- Rapport détaillé avec annexes

Ces modèles intègrent automatiquement la feuille de style que vous avez définie pour les études patrimoniales.

Simulateurs en ligne de l'espace conseillers

Pour vous faciliter l'accès aux simulateurs de votre espace conseillers, nous avons intégré directement les liens dans l'interface de SYSTERIAL.



Il vous sera demandé de saisir vos identifiants de connexion, composés de votre adresse email et du mot de passe qui vous a été communiqué à la création de votre abonnement. Vous accéderez ensuite directement à la page de présentation et de lancement du simulateur concerné.

Pg. 22

Mise à jour de la bibliothèque rédactionnelle

De nombreuses briques ont été modifiées, soit en raison des améliorations apportées (exposées ci-avant), soit pour préciser certains points réglementaires ou améliorer la rédaction. Cette mise à jour doit être effectuée par l'administrateur (connexion avec l'identifiant ADMIN). Elle est proposée automatiquement lors du processus de mise à jour.

Pour la première fois, l'administrateur aura à réaliser une mise à jour à la fois des briques de SYSTERIAL et des briques du module ImmoPro.

Pour mémoire, l'administrateur dispose d'un outil pour faciliter la mise à jour de sa bibliothèque personnelle à partir de la bibliothèque standard que nous livrons.

Voir la documentation explicative

Suivi patrimonial

Dans la mesure où toutes les modifications réglementaires importantes ont été réalisées en janvier dernier et intégrées dans le suivi patrimonial à cette occasion, aucune des modifications que nous avons apportées dans cette livraison ne justifiait une information à vos clients. Il n'y a donc pas de suivi patrimonial intégré à la présente livraison.

Pour mémoire, l'utilisation de la fonctionnalité de suivi patrimonial est réservée aux administrateurs. Si vous n'en êtes pas encore familier, vous pouvez <u>consulter la</u> <u>documentation de base sur ce sujet</u>.